



École
nationale
des
chartes

La direction

Paris,
le 8 décembre 2016

Référence : délibération
n°2016.18

Affaire suivie par Élise
Bruneval

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 DÉCEMBRE 2016 N°2016.18

Le Conseil d'administration de l'École nationale des chartes, dans sa séance du 15 décembre 2016,

ARRÊTE

la contribution 2016 de l'établissement, dans le cadre des gratifications de Noël au titre de l'action sociale en faveur des personnels, soit :

- des chèques-cadeaux de 30 € par enfant de moins de 12 ans au 01/01/2017, soit pour 34 enfants un montant total de **1020 euros (mille vingt euros)** ;
- des places pour la manifestation de Noël proposée par le Rectorat de Paris (spectacle donné par le cirque Alexis GRUSS le 7 décembre 2016) – Convention de partenariat Rectorat – ENC en date du 26 septembre 2016 -, destinée aux enfants de 5 à 11 ans : réservation de 26 places (15 enfants et 11 parents accompagnateurs) à 14 € chacune, soit un montant total de **364 euros (trois cent soixante-quatre euros)** ; achats de 15 « bons goûters » pour un montant de 10.50 € chacun, soit un total de **157.50 euros (cent cinquante-sept euros et cinquante centimes)**.

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

*Membre du campus
Condorcet-Aubervilliers
et de la ComUE
Paris Sciences et Lettres*

Fait à Paris, le jeudi 15 décembre 2016,

Le président du conseil d'administration

Louis Gautier

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
enc-sorbonne.fr
www.enc-sorbonne.fr